



Communauté Economique et Financière Méditerranéenne - Siège social et contacts : Palais de la Bourse 13001 Marseille
Téléphone : M. Yves Riondet 04 91 39 33 71

Rubrique réalisée avec la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence

L'épargne salariale et l'actionnariat salarié : une valeur ajoutée pour les PME

LA COMMISSION FINANCES PATRIMOINE A ORGANISÉ UNE CONFÉRENCE DÉBAT SUR LE THÈME DE L'ÉPARGNE SALARIALE ET DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ : « COMMENT DEVENIR ACTEUR DE SA RETRAITE DANS LES PME ? » ELLE ÉTAIT ANIMÉE PAR MARC MAUREL, ANCIEN PRÉSIDENT DE MARTIN MAUREL GESTION ET PRÉSIDENT FONDATEUR DE MAUREL ET CIE.

L'épargne salariale « permet de partager la valeur ajoutée de l'entreprise et d'associer les salariés au capital, elle est donc stratégique pour les PME et les TPE », a déclaré Christian Carassou-Maillan, président de la Cefim en accueillant son invité. Marc Maurel en est l'un des plus fervents spécialistes depuis plus de 15 ans. Il est président fondateur de Maurel et Cie, société spécialisée en épargne

alors que l'assurance vie est constituée à 80% d'obligations, l'épargne salariale est constituée à 60% d'actions dont 41% d'actionnariat salarié, ce qui lui confère un rôle majeur dans le développement économique du pays. L'épargne salariale concerne 12 millions d'épargnants, 230.000 entreprises et 12 milliards de flux. En 2009, 122.000 foyers ont débloqué leur épargne pour l'achat de leur résidence principale, à raison de 7500 euros en moyenne. Des progrès considérables restent à faire selon Christian Carassou Maillan. « Des réticences existent, il y a des freins psychologiques ; mais pour l'encadrement, c'est une étape majeure vers la fidélisation du personnel ».

L'actionnariat salarié peut s'effectuer au sein des plans d'épargne d'entreprise, soit en direct, soit au travers des FCPE selon le nombre de collaborateurs concernés et les coûts, supportables ou non par l'entreprise. « Statistiquement, 30% seulement, des salariés choisissent de devenir actionnaires. Mais lorsque 30% des salariés sont davantage impliqués, imaginez l'impact sur les performances de l'entreprise », lance Marc Maurel avant d'énoncer cinq idées directrices : il convient tout d'abord de saturer ses versements dans les PEE avant tout autre investissement financier. Lorsque l'on a accès à l'actionnariat salarié, contrairement à une idée reçue, le risque

pris est relatif, grâce aux apports financés par la participation, l'intéressement, l'abondement ou la décote eu égard aux perspectives de retour sur investissement. Pour les cadres supérieurs, l'actionnariat salarié répond parfaitement à une juste répartition des rémunérations en fonction des risques, en particulier à la suite des dérives qui ont conduit à la crise financière. Il introduit une dynamique vertueuse par l'accroissement de l'implication des salariés actionnaires, de même nature que celle qui amène les propriétaires à mieux s'occuper de leurs logements que les locataires. Une telle implication des salariés, même non majoritaire, transforme les performances de l'entreprise.

Jean-Pierre Enaut

Manifestations NOVEMBRE

Palais de la Bourse - 13001 Marseille - Tél. : 04.91.39.34.72.

/ Fax : 04.91.39.34.96.

Site Internet : www.cefim.org

I - JEUDI 4 de 12 h 15 à 14 h 00, José YBORRA, Vice Président de la CEFIM, accueillera Yves Martin CHAVE, Président d'Innovatech Conseil, qui présentera : « Le Financement de l'Innovation : Crédit Impôt Recherche et statut de la JEI » Point sur les mesures phares du Gouvernement. Retour de leur utilisation depuis la réforme de 2008.

II - JEUDI 18 de 12 h 15 à 14 h 00, la Commission Immobilière de la CEFIM, présidée par Me Annick DOMENECH accueillera Me Hubert DEVICTOR, qui s'exprimera sur le thème : « Perspectives sur le financement du logement social : les nouveaux projets » Les nouvelles conditions du Prêt à taux zéro. Fiscalité de la résidence principale.

III - MARDI 23 de 8 h 30 à 10 h 00, la Délégation Méditerranée de l'IFA, en partenariat avec la CEFIM, vous convie à assister, lors d'un petit-déjeuner, à la présentation d'ERNST & YOUNG sur : « Le Panorama de la Gouvernance des entreprises françaises » Point d'actualité Valeurs moyennes

IV - MERCREDI 24 de 12 h 15 à 14 h 00, la Commission Communication Financière de la CEFIM présidée par Françoise VIAL-BROCCO, accueillera Hervé SCHRICKE, Président de l'AFIC et de Xange Private Equity, qui s'exprimera sur le thème : « Le Capital Investissement, stimulateur de croissance et solution de transmission : retours d'expérience » Panorama de l'activité du capital investissement en PACA

V - JEUDI 25 à 18 h au Corum (Esplanade Charles de Gaulle à Montpellier) la FFCE en partenariat avec la CEFIM vous convie à une conférence débat animée par Eric DADIER, chroniqueur financier et Aldo SICURANI, secrétaire général de la FFCE, au cours de laquelle 3 sociétés cotées seront présentées par les responsables Relations Investisseurs : BIC : Sophie PALLIEZ-CAPIAN ; EADS : Auriane de SOULTRAIT ; REXEL : Florence MEILHAC Voir carton d'invitation sur site www.cefim.org

VI - MARDI 30 de 18 h à 20 h 00, le Pôle Bourse de la CEFIM animé par Françoise VIAL-BROCCO, en partenariat avec le CIC, la Banque de Vizille, NYSE Euronext, MiddleNext et le soutien de l'UPE13 vous convie à une table ronde animée par Yves BLISSON sur le thème : « Favoriser la croissance de votre entreprise par la cotation en Bourse : pourquoi ? comment ? » Témoignages de dirigeants de sociétés cotées et de professionnels de la bourse

Merci de vos réponses par fax au 04.91.39.34.96. ou par courrier à CEFIM, Palais de la Bourse, la Canebière, BP 21856, 13221 Marseille cedex 01



José Yborra et Marc Maurel

salariale et actionnariat des salariés des PME, qui a obtenu, cette année, le label d'excellence des dossiers de l'épargne.

La circulaire du 14/09/2005 est la bible de l'épargne salariale. En 2006, est instauré le dividende du travail. En 2008, le régime de blocage de la participation est aligné sur celui de l'intéressement : les bénéficiaires peuvent les percevoir directement en contrepartie d'une fiscalisation à l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, l'épargne salariale représente un encours de 85 milliards, relativement modeste par rapport à ceux de l'assurance vie, 1200 milliards, ou encore au patrimoine immobilier des Français (4000 milliards) que d'aucuns présentent comme une « retraite par capitalisation ». Néanmoins qualitativement,